

COMPTE RENDU DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le Mardi premier septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE.

Date de convocation : le 24 août 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Sont présents :

Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE Maire ;

Messieurs Eric HAUER, Jean-Michel SEVILLE, Jason AUGUSTO, Jean-Jacques GOUJON, (Adjoint au Maire).

Mesdames Isabelle LOUP, Sylviane MALVOISIN, Agnès PORTE CELERIER ;

Messieurs Pascal CANDOLFI, Olivier HURIER, Mickaël LEFEVRE.

Absents excusés :

Madame Annick Girard, Messieurs Yves BODART, Stéphane VEDRINES, Thierry CAILLOL.

Le quorum étant atteint, le conseil peut légalement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël LEFEVRE

Ouverture de Séance : 18h30

Réfection routes

1) Route de Souvigny :

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département du Loiret

Adopté à l'unanimité.

2) Route de Villemurlin :

La Communauté de Commune ValSol envisage une réfection plus importante que la seule réparation des trous de la chaussée devant l'étang de la Ramelière.

Adopté à l'unanimité

Location gîte :

Il y a eu une erreur sur la tarification de l'électricité pour les gîtes.

Il était déduit 8 kWh par heure creuse et 8 kWh par heure pleine chaque jour, alors que par convention, il ne fallait déduire que 8 kW à la journée. L'erreur sera corrigée.

Le sèche linge et lave linge coûtent actuellement 5 euros par utilisation, montant actuellement facturé à part de la location. Ce montant sera à l'avenir intégré directement dans le prix de la location du gîte.

Une étude en cours permettra de mieux appréhender les coûts et les revenus.

Une demande d'autorisation est faite pour revoir les tarifs sur petit et grand gîte.

Adopté à l'unanimité. Elle sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

Accessibilité handicapés/ bâtiments publics :

Une demande d'inscription auprès de Valsol va être faite dans le but de faire l'expertise des travaux à réaliser pour les accès handicapés de notre commune. Le document fourni nous permettra ainsi de demander les reports financiers éventuels si besoin.

Tennis : choix de l'entreprise :

La commission « Sport et Jeunesse », après avoir étudié tous les devis reçus, propose au conseil municipal l'entreprise « Tennis d'Aquitaine » présentant les meilleurs tarifs et les choix de matériaux les plus adaptés.

Adopté à l'unanimité.

TAP (Temps d'Activité Périscolaire) :

Les TAP seront dorénavant organisés et gérés par la commune, et non plus par le SIRIS, formule offrant l'avantage d'un coût bien moindre et d'une meilleure adaptation aux besoins de chaque commune.

Clôture de séance : 19H45